



FRAIS DE GESTION MENSUEL

8 %

sur les sommes encaissées, net de taxe

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS VISALE

GRATUIT

loyers impayés sur 36 mois + 2 mois de loyers pour les dégradations immobilières

HONORAIRES D'ENTREMISE

75 €

à la charge du propriétaire
net de taxe

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER ET RÉDACTION DU BAIL

275 €

les honoraires sont partagés entre le locataire et le
propriétaire - plafonnés à 8€/m² pour la part locataire

HONORAIRES D'ETABLISSEMENT D'ÉTAT DES LIEUX

275 €

les honoraires sont partagés entre le locataire et le
propriétaire - plafonnés à 3€/m² pour la part locataire

ASSURANCES DÉGRADATIONS IMMOBILIÈRES ET PROTECTION JURIDIQUE

1 %

sur le loyer et les charges mensuelles

l'assurance DIPJ ne peut être souscrite qu'en complément de VISALE. Dégradations
immobilières jusqu'à 7700 € + protection juridique jusqu'à 10 000 €

TRANSACTION

6,5 %

du prix de vente

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 8601 2016 000 007 401



09 70 72 20 40



www.solihaisvienne.com